

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique -
CDA de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants -
12 mai 2015 à SALLES-SUR-MER, CHATELAILLON-PLAGE ET YVES
dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
LEONARD Jean-Louis	Maire de Chatelaillon Plage et Vice-Président de la Cda	Excusé
SEVALLE Catherine	Adjointe au Maire de Chatelaillon Plage	Excusée
STAUB Christiane	Adjointe au Maire de Chatelaillon Plage	Présente
MORISSE Jean-Claude	Maire de Salles/mer	Excusé
MAHE Françoise	Adjointe au Maire de Salles/mer	Présente
PERLADE Jean-James	Elu de la commune de Salles/mer	Présent
ROBLIN Didier	Maire d'Yves	Présent
MAIRE Jacques	Elu de la commune d'Yves	Excusé
SCHEID Jean-Claude	Agriculteur	Excusé
RAULT Patrice	Agriculteur	Excusé
RAIMON Patrice	Agriculteur	Présent
MANDIN Jean-Pierre	Agriculteur	Excusé
NAUD Nicole	Représentante association de chasse	Excusée
ARTHUS Alain	Représentante association de chasse	Excusé
MAUFRAS Florent	Représentant association de pêche	Excusé
GIGON Jacques	Représentant association de randonneurs	Présent
SEMAVOINE Gérard	Propriétaire foncier	Excusé
MICHAUD Gilles	Propriétaire foncier	Excusé
GRIMPRET Christian	Représentant de la Commission Locale de l'Eau	Excusé
ALEM Pierre-Jean	ONEMA	Excusé
ROUSSET Denis	Sage Charente	Excusé

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Autres intervenants (animation de la réunion)</i>		
GILBERT Stéphane	Chargée environnement à la CDA LR	Présent
PICHILLOU Thomas	Bureau d'études BIOTOPE, animatrice de la réunion	Présent
OLLIVIER Clémence	Bureau d'études BIOTOPE, chef de projet de la mission	Excusée

Nombre de pages : 11

Introduction

Stéphane GILBERT et Thomas PICHILLOU rappellent les objectifs de la réunion qui sont de présenter aux acteurs locaux la méthodologie de terrain. Dans un premier temps, M. PICHILLOU rappelle la méthodologie employée pour l'inventaire.

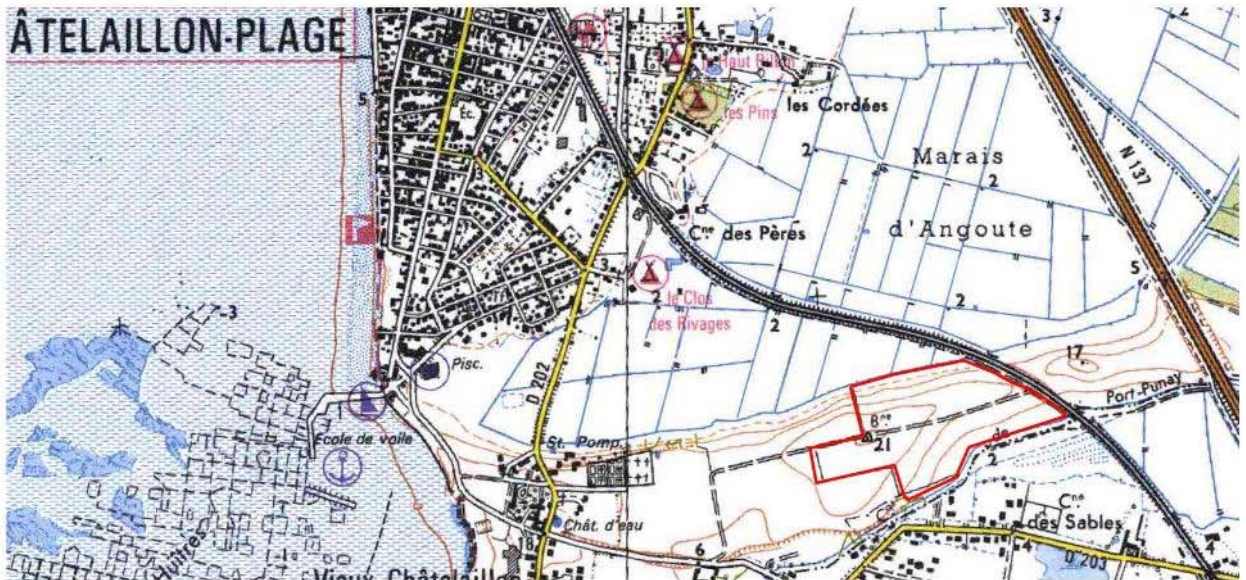
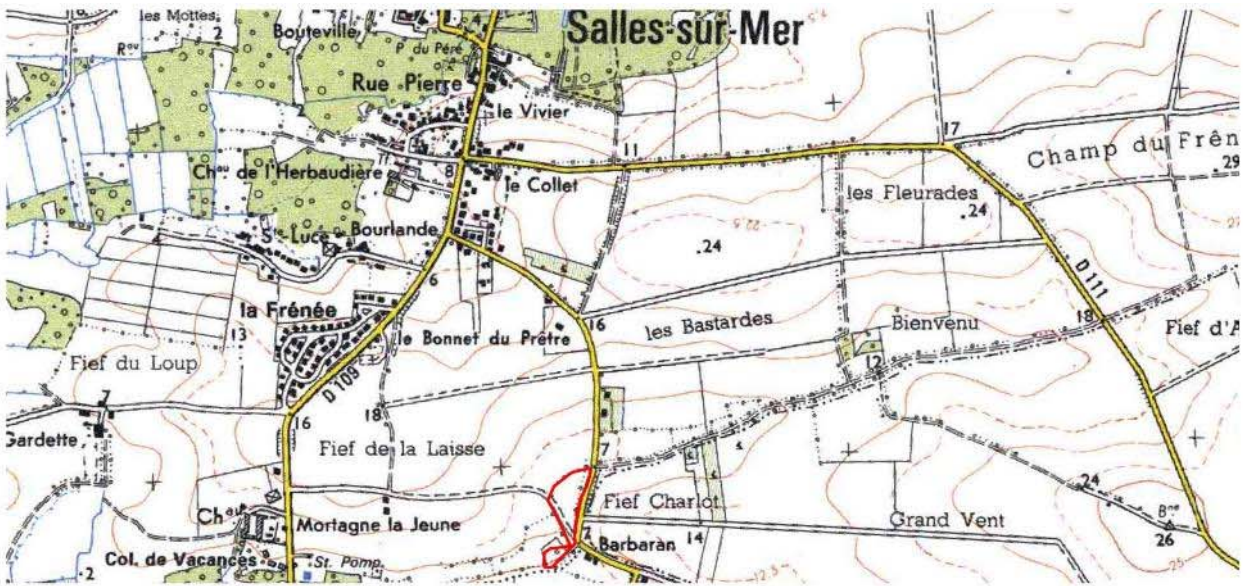
Il présente ensuite la pré-localisation des zones humides effectuée en rappelant qu'il s'agit d'un traitement cartographique destiné à cibler les secteurs sur lesquels réaliser les prospections de terrain.



Figures 1 : Photographie du groupe d'acteurs locaux lors de la réunion pédagogique de terrain (à droite : commune de Salle-Sur-Mer ; à gauche : commune d'Yves)

Sites visités

5 parcelles ont été identifiées pour être visitées lors de cette réunion pédagogique de terrain. Deux parcelles sont localisées sur la commune de Salles-Sur-Mer à proximité du lieu-dit Barbaran, une parcelle sur la commune d'Yves à proximité du bourg et une sur la commune de Châtelailon-Plage, sur la butte d'Angoute. Ces parcelles avaient déjà été identifiées lors de la réunion de présentation comme des secteurs à plus forte potentialité de présence de zones humides.



Parcelles prospectées dans le cadre de la réunion de terrain GAL2

- Parcelle 1 : Lieu-dit Barbaran - Prairie humide (Salles-Sur-Mer)



Pour commencer, une approche paysagère du secteur dans lequel on se trouve permet de situer le contexte. Ici, nous sommes à l'entrée d'un secteur de marais en aval d'un secteur de grandes cultures céréalières. Il existe des éléments paysagers structurants comme des fossés, des haies, des plantations de Peupliers qui sont autant d'indices pouvant indiquer la présence potentielle de zones humides. La topographie du secteur est relativement plane, mais collecte l'ensemble des eaux de ruissellements du plateau en amont. Ce fait est confirmé par M. COURAUD qui exploite cette prairie. Thomas PICHILLOU fait remarquer que ce secteur a été pré-localisé par les traitements cartographiques et identifié par le groupe d'acteurs locaux comme étant potentiellement humide.

Thomas PICHILLOU présente ensuite les trois critères retenus dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 qui précisent la définition et la délimitation des zones humides. Ces trois critères sont le critère floristique, le critère habitats naturels (communautés végétales comme les roselières, les prairies à Joncs...) et le critère pédologique (description des sols).

En ce qui concerne le critère pédologique, Thomas PICHILLOU présente un visuel indiquant quelles sont les types de traits que l'expert recherche dans un sol.

ANALYSE PEDOLOGIQUE

Les CRITERES

- Traits d'hydromorphie
 - ✓ Taches « rouilles » = accumulation d'oxydes de fer



- ✓ Taches « blanches » = départ du fer

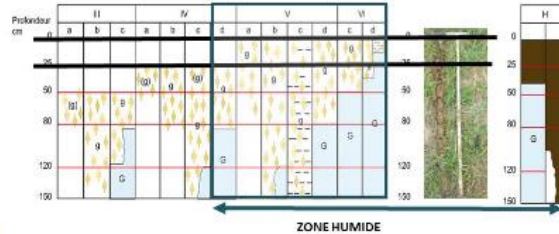


- ✓ Concrétions noires = oxydes de fer et de manganèse

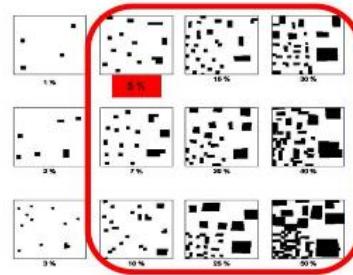


Les SEUILS

- Profondeurs d'apparition de l'hydromorphie (arrêté du 24 juin 2008 modifié)



- Intensité de l'hydromorphie



Les sols de zones humides sont en effet caractérisés par la présence de traits d'hydromorphie. Le sol d'une zone humide se ressuie lentement ce qui induit des réactions chimiques notamment avec le fer contenu dans le sol. En cas d'alternance de phases d'engorgement plus ou moins prolongées et d'assèchement, le fer s'oxyde, migre, ce qui génère l'apparition de traces rouille dans le sol et des traces de déferrification. La déferrification est la manifestation du départ du fer à certains endroits de la matrice : il y a une perte de couleur et le sol paraît plus clair voire gris / blanc.

En cas d'engorgement plus prolongé, le fer au contact de l'eau est présent sous une forme réduite ce qui confère à l'horizon concerné une couleur bleu-gris caractéristique.

Un premier sondage est réalisé à l'aide de la tarière. Le carottage met en évidence un sol argileux profond. Dans le cas du relevé pédologique (R1), nous sommes en présence d'un horizon brun argileux présentant des traces rouille sur plus de 5% dès le premier carottage (à environ 10 cm) s'intensifiant en profondeur : le sol peut être classé en sol de zone humide. Thomas PICHILLOU explique que dans le cadre de l'inventaire, il faudra retourner faire un sondage au bout de la prairie pour confirmer ou infirmer la continuité de la zone humide mise en évidence. Puis, pour délimiter la zone humide latéralement, il est décidé d'aller faire un sondage dans la parcelle attenante.

Avant de quitter la parcelle, l'expert montre au groupe d'acteurs locaux, la présence d'espèces végétales caractéristiques des zones humides présentes au sein de la prairie, comme l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), qui est un autre indice de la présence d'une zone humide sur le secteur.



Figures 2 : Parcelle 1, Orchis à fleurs lâches, traces d'oxydations.

- Parcelle 2 : lieu-dit Barbaran - Parcelle de blé (Salles-Sur-Mer)

Dans le cas présent, nous sommes sur une zone cultivée (céréales) à proximité immédiate de la parcelle précédente. Les limites de la zone humide voisines ne peuvent pas être définies par le critère floristique (pas d'adventices dans la culture) : **des sondages pédologiques sont donc nécessaires pour la délimitation**. La lecture du paysage indique une rupture de pente et les prospections doivent commencer en bas de pente.

Thomas PICHILLOU réalise un sondage pédologique à l'aide de la tarière. Le carottage met en évidence un sol argileux et caillouteux typique des sols de groie.

Le groupe d'acteurs locaux s'interroge sur la pression d'échantillonnage qui sera réalisée. Celui-ci répond qu'il n'est pas demandé au bureau d'étude de réaliser un nombre précis de sondages par hectare. Par exemple sur ce secteur, il précise qu'après avoir fait une lecture du paysage et repéré le point topographique le plus bas, l'expert commencera par réaliser un sondage dans ce secteur car c'est là que potentiellement toutes les eaux de ruissellement peuvent s'accumuler et donc abriter des zones humides. Si, le sondage se révèle être non caractéristique des sols de zones humides, il y a peu de chance que les secteurs se trouvant sur des niveaux topographiques plus élevés abritent des zones humides (sauf éventuellement des zones de sources qui auraient pu être portées à connaissance par les acteurs locaux ou lors de l'analyse de bureau). Ainsi, un sondage peut ainsi, dans certains cas précis, être suffisant pour caractériser une zone. Thomas PICHILLOU, insiste donc sur le fait que la lecture du paysage qui permet de repérer les ruptures de pente, les dépressions ou encore les fossés est une étape importante qui permet de cibler et d'optimiser les campagnes de sondages pédologiques.

Sur le relevé R2 réalisé, aucune de trace d'hydromorphie (rouille) n'est observée. Un refus de tarière est constaté à 35 cm de profondeur. En effet, il s'agit très certainement de la banche. En conclusion, ce sondage met en évidence l'absence de sol caractéristique de zones humides.



Figure 3 : Parcelle 2, sondage R2.

- Parcelle 3 : Parcelle de maïs (Yves)



La troisième parcelle expertisée est localisée sur la commune d'Yves entre la voie rapide, la sortie du bourg et à proximité du marais. Au niveau paysager, la parcelle se trouve sur une zone de pente et bordée par une haie arbustive. Sur cette parcelle récemment semée en maïs, aucune espèce végétale adventice n'est présente. Ainsi, des sondages pédologiques devront être réalisés afin caractérisée la zone. Thomas PICHILLOU propose donc de réaliser un sondage pédologique (R3) dans le point le plus bas de la parcelle qui doit collecter toutes les eaux de ruissellement.

Le sondage indique un sol argilo-calcaire, brun foncé sur le premier horizon (présence de matière organique). Cet horizon du sol correspond à la partie « travaillée » du sol. La suite du profil s'éclaircit pour devenir brun clair, le taux d'argile augmente très fortement. Des traces d'oxydation sont visibles à partir de 50 cm de profondeur. Ces traces se maintiennent en

profondeur, l'expert fait remarquer l'apparition de limon et de sables au sein du profil. Thomas PICHILLOU conclut de ce profil qu'il n'est pas caractéristique des sols de zone humide, mais que des traces d'oxydations indiquent la présence d'une nappe d'eau circulante. Ces secteurs seront cartographiés en zones hydromorphes. Avant la modification de l'arrêté, ces sols étaient considérés comme caractéristiques de zone humide. La présence de limon et de sable permet très certainement au sol de pouvoir bien se ressuyer.

Un nouveau sondage (R4) est réalisé un peu plus en amont du premier sondage, sur un niveau topographique plus élevé pour tenter de délimiter la zone hydromorphe. Ce sondage se relève être caractéristique des sols de zone humide. Les traits d'hydromorphie sont visibles dans les 25 premiers cm. Ils s'intensifient en profondeur. M. ROBLIN fait remarquer à l'expert, les taux d'argile très importants présents sur ce secteur de la parcelle et précise aux groupes d'acteurs locaux qu'historiquement, une briquèterie était présente dans le secteur et que cette parcelle était exploitée pour l'extraction de matière première. La présence de cette couche d'argile peut expliquer la présence d'une nappe d'eau « perchée » sur le point haut de la parcelle. Thomas PICHILLOU explique que dans le cadre de l'inventaire, il faudra retourner faire des sondages au sein de la parcelle afin de délimiter la zone humide identifiée au niveau du sondage R4.

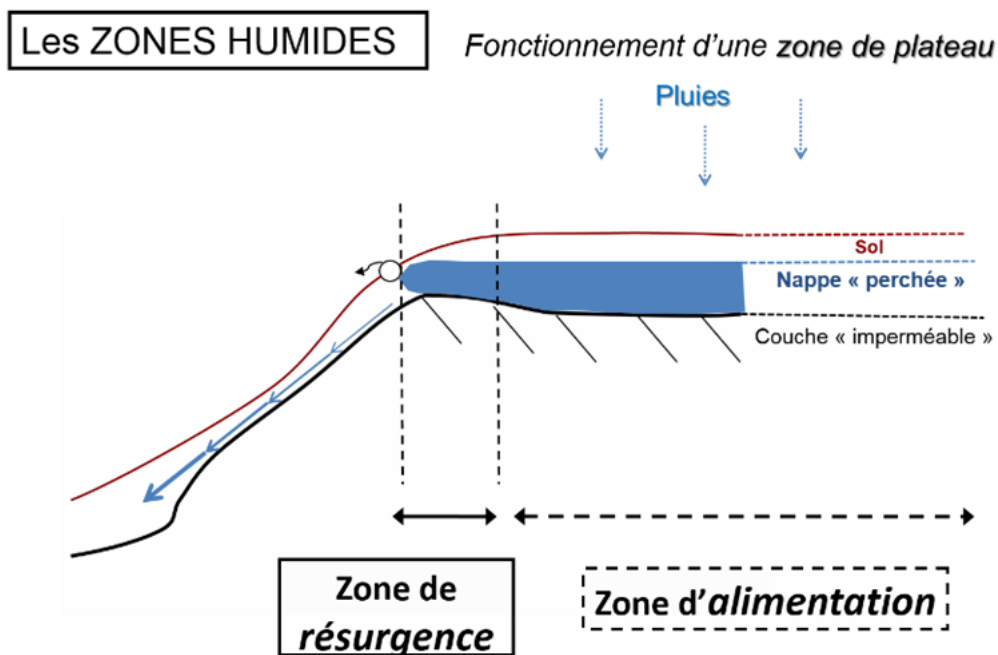


Figure 4 : Parcelle 3, Sondage R4, trace d'oxydation.

- Parcelle 4 : Butte d'Angoute - Parcelle de maïs (Châtelailлон-Plage)



Une nouvelle parcelle de culture est analysée sur la butte d'Angoute. Il s'agit d'une culture de maïs. De nouveau, aucune adventice des cultures n'est présente, des sondages pédologiques devront être réalisés pour caractériser la zone. M. ROBLIN qui exploite cette parcelle fait remarquer au groupe d'acteurs locaux la présence de zone de résurgence en eaux (« mouillères ») à mi-pente de la parcelle. M. le Maire précise qu'il faut bien connaître cette parcelle pour la cultiver car ces zones résurgences sont particulières à travailler. Une nappe d'eau perchée doit très certainement être présente sur cette butte. Le sondage est réalisé (R5) au niveau d'une zone de résurgence en eau, au milieu de la pente. Un refus de tarière est constaté à 25 cm de profondeur. Un autre sondage (R6) est effectué à proximité du précédent. Le profil du sol n'est pas caractéristique des sols de zone humide mais des traces d'oxydation apparaissent à 45 cm de profondeur. Un refus de tarière est constaté à 60 cm. Il s'agit d'une zone hydromorphe. Enfin, un dernier sondage (R7) est réalisé au point le plus bas de la parcelle qui est censée collecter les eaux de ruissellement de la butte et celles de la résurgence de la nappe perchée. Thomas PICHILLOU analyse ce sondage et conclut qu'il est caractéristique des sols de zone humide (apparition des traits d'hydromorphie dans les 25 premiers cm, puis intensification en profondeur pour atteindre 100% vers 65 cm de profondeur).



Figure 5 : Parcelle 4 avec les zones de résurgence de la nappe perchée, sondage R7.

Thomas PICHILLOU insiste bien sur le fait qu'il n'est pas surprenant d'observer de zones humides sur des terrains en pente. Cependant, il précise bien qu'il s'agit de cas particuliers et que la grande majorité des zones humides se trouvent en général sur des niveaux topographiques bas, à proximité de cours d'eau, de fossés ou de zones de marais sur le territoire de la Cda de La Rochelle.

Conclusion et prochaines étapes

Des zones humides ont été observées sur les trois communes parmi les parcelles prospectées, sur critère pédologique. La parcelle sur la commune de Salles-sur-Mer correspond aux zones sur lesquelles la présence d'une zone humide était la plus probable à l'échelle de la commune, le long d'un fossé, dans un secteur qui collecte les eaux de ruissellement du plateau en amont. Sur les communes d'Yves et de Châtelailon-Plage, le groupe d'acteurs locaux a pu observer des zones humides liées à la présence d'une nappe d'eau perchée sur des pentes (cas rare).

L'exercice opéré pendant cette réunion a permis de présenter au groupe la démarche d'inventaire : tout d'abord **identifier** la zone humide puis la **délimiter** dans l'espace.

Thomas PICHILLOU signale aux différents participants que les prospections démarreront dans les semaines suivantes. Il est convenu qu'il informera la mairie et les personnes s'étant manifestées de la date retenue pour les inventaires afin que l'information puisse être diffusée aux participants.

Rédaction : Thomas PICHILLOU

Relecture : Stéphane GILBERT et Anne-Laure BARON